



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE, D'INTERNET ET DES RÉSEAUX AU LYCEE

La présente Charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques que L'établissement est susceptible de mettre à disposition de l'utilisateur/élève/jeune dans le cadre de sa mission d'enseignement.

L'équipe pédagogique de l'établissement est attentive à protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.

L'objectif de la Charte est d'instaurer la confiance dans l'utilisation de l'informatique, d'Internet et des réseaux dans l'établissement et de préserver l'intégrité et le bon fonctionnement de ce système, dans le respect des droits et des libertés de chacun.

Est dénommé ci-après « l'établissement » : lycée Charles-François Lebrun – 2, rue du lycée 50200 Coutances.

Est dénommé ci-après « l'utilisateur » : l'élève, ses représentants légaux, l'enseignant, l'assistant d'éducation, le personnel administratif ou toute personne adulte susceptible d'utiliser Internet, les réseaux ou les services multimédias proposés dans l'établissement.

La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

Respect de la législation :

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif dans le cadre ci-dessous, et notamment à n'utiliser le service que :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ; en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire, etc...

Et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'une infraction et ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

Dans le but de sensibiliser l'utilisateur à l'existence et au respect de la législation et de renforcer la prévention d'actes illicites, il est rappelé ici que sont notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;

- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple, interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DES SERVICES

L'établissement, pour des objectifs éducatifs et culturels et dans la limite de ses capacités techniques, propose à l'utilisateur, après visa de la charte, un service constitué de certains des éléments suivants :

- Utilisation d'ordinateurs, de périphériques (casques, micros...), de logiciels et de cédéroms ;
- Accès au réseau intranet et à une zone personnelle de sauvegarde de fichiers sur le serveur (espace « mes documents ») et à des zones partagées (espaces « classe », « temporaire », « dossup »)
Le dossier partagé « temporaire » est en lecture-écriture pour tous les utilisateurs du réseau : tous les utilisateurs peuvent ainsi copier, modifier, supprimer les contenus qui s'y trouvent ; le lycée ou les administrateurs du réseau ne sauraient être tenus pour responsables d'une perte de données stockées dans ce dossier.
- Consultation d'informations pédagogiques et éducatives, suivi pédagogique à distance via le service Pronote ;
- Utilisation de logiciels : suites bureautiques, logiciels d'édition audio et vidéo, navigateurs web, logiciels de mathématiques (Geogebra, Algobox...), de cartographie, d'orientation...
- Accès à Internet ;
- Création et hébergement de site Web ;

Cette liste n'est ni exhaustive ni figée et peut se voir adjoindre ou retirer des éléments en fonction des possibilités techniques du moment et/ou des buts pédagogiques poursuivis par l'établissement. L'établissement ne garantit pas que les dispositifs techniques seront totalement efficaces ni qu'ils seront exempts de toute interruption, faille ou erreur, retard ou incident.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

L'établissement ne peut accorder un accès au service au bénéfice de l'utilisateur que sous réserve de l'acceptation de la présente Charte.

Dans le cas où l'utilisateur est mineur :

L'acceptation de la Charte nécessite l'accord express du ou des parents ou de toute personne détenant l'autorité légale.

L'établissement décide, en fonction de ses objectifs pédagogiques et de ses capacités techniques, des éléments constituant le service qu'il accorde à l'utilisateur. A tout moment, l'établissement peut décider d'étendre ou de restreindre ce service en tenant compte :

- des besoins et de la situation de l'utilisateur ; des priorités pédagogiques et de l'intérêt de l'ensemble des utilisateurs ;
- des moyens matériels, techniques et humains disponibles.

Le droit d'accès de l'utilisateur au service est personnel, incessible et temporaire. Il est soumis aux restrictions et conditions décrites aux articles 3 et 4. Il disparaît dès que son titulaire n'est plus pris en charge par l'établissement et, éventuellement, dans le cas des sanctions prévues à l'article 5.

Pour certains éléments du service, cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de leur conservation et de l'utilisation qui peut en être faite.

Si une infraction est relevée, la sanction sera appliquée à la personne désignée par l'identifiant de connexion.

ARTICLE 3 : RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

3.1 Protection des utilisateurs mineurs :

L'usage des outils multimédias, des services proposés et en particulier l'accès au réseau Internet doivent rester conformes aux objectifs énoncés dans le préambule.

Afin de protéger l'utilisateur contre la consultation de contenus illicites, **l'établissement et les services académiques sont pourvus de dispositifs de filtrage et de contrôle des sites web consultés.** Néanmoins, aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité ou du caractère illicite des documents consultés.

Tout utilisateur adulte qui serait témoin d'une dérive lors de consultations de pages web par un utilisateur mineur s'engage à mettre fin à sa navigation.

Sont interdits, en particulier, la consultation de sites ne respectant pas la neutralité et la laïcité, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale, les sites à caractère pornographique et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves.

3.2 Disponibilité et fiabilité du service :

L'établissement s'efforce de maintenir le service accessible de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'établissement peut interrompre l'accès, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, sans qu'il puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers.

L'établissement ne garantit pas que le service soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur. L'établissement ne garantit pas les résultats obtenus à l'aide du service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

L'établissement procède à des sauvegardes du réseau 1 fois par semaine. Ces sauvegardes sont conservées pendant un mois.

3.3 Messagerie électronique :

Dans l'hypothèse d'un déploiement d'un service de messagerie propre au lycée, où l'élève peut bénéficier d'une adresse de messagerie électronique, celle-ci est destinée à être exclusivement utilisée dans le cadre de l'activité pédagogique de l'établissement. Tout autre usage est prohibé.

3.4 Filtrage des sites Internet :

Un accès à Internet est attribué aux utilisateurs afin de permettre la consultation des sites au nom de l'établissement.

L'établissement et le rectorat de l'académie de Caen mettent en œuvre des systèmes de filtrage par liste noire afin d'interdire l'accès à certains sites Internet dont le contenu lui semble illicite, en contradiction ou sans rapport avec ses objectifs éducatifs, ou requiert l'âge de la majorité.

3.5 Contrôle des pages Web :

L'établissement se réserve le droit de contrôler l'historique des pages web visitées par un utilisateur en cas de suspicion d'utilisation non conforme aux engagements pris.

L'établissement se réserve le droit de contrôler le contenu hébergé sur tout serveur mis en œuvre dans le cadre de l'activité en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation du service énoncées par la présente Charte.

L'établissement se réserve le droit de suspendre l'accès au service d'hébergement des contenus en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

3.6 Impressions et photocopies :

L'établissement permet aux élèves d'effectuer des impressions sur le photocopieur du CDI et sur les imprimantes installées dans les salles de cours ou salles informatiques du lycée, à condition que les documents imprimés soient de nature pédagogique et que les impressions soient demandées par un professeur ou un adulte membre de la communauté éducative du lycée. **L'impression au format**

A4, recto-verso et noir & blanc sera privilégiée. En cas d'abus, des sanctions pourront être prises (cf. article 5).

Un service de reprographie est mis à la disposition des élèves au CDI : les élèves doivent préalablement acheter une carte de photocopie à l'intendance (vendue 2 € l'unité, donnant droit à 100 photocopies A4 noir & blanc, ou 10 photocopies A4 couleur). Les photocopies doivent être effectuées pour un motif en lien avec les activités pédagogiques ou culturelles de l'établissement.

3.7 Contrôles techniques :

L'établissement dispose des moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles de l'utilisation du service sur toute partie qui en dépend : stockage (et consultation éventuelle) de l'historique des pages web visitées via le programme « Observe » pour une durée d'un mois, contrôle des flux, installation de limites d'accès au serveur proxy, utilisation d'un pare-feu. L'établissement garantit à l'utilisateur que seuls ces moyens de contrôle peuvent être mis en œuvre dans un strict respect de la confidentialité et de la vie privée.

Ces contrôles techniques sont justifiés :

- Soit par le **souci de protection des élèves et notamment des mineurs**, l'établissement se réservant la possibilité de procéder à un contrôle des sites Internet visités par les utilisateurs, notamment par lecture de la mémoire cache et des journaux de connexion ;
- Soit par un **souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques**. L'établissement se réserve la possibilité de procéder à une analyse et un contrôle (dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées) de l'utilisation de ces ressources ainsi que des échanges via le réseau.
- Soit par un souci de vérification que l'utilisation du service reste conforme aux objectifs éducatifs et culturels de l'établissement.

3.8 Protection des données à caractères personnel de l'utilisateur :

En application des dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la directive européenne 95/46/ CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995, l'établissement s'engage à respecter les règles légales de ce type de données. Il garantit notamment à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, contrôles techniques définis dans l'article 5.7) ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées ;
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

4-1 Respect de la législation :

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif dans le cadre ci-dessous, et notamment à n'utiliser le service que :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ; en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire, etc...

Et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'une infraction et ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

Dans le but de sensibiliser l'utilisateur à l'existence et au respect de la législation et de renforcer la prévention d'actes illicites, il est rappelé ici que sont notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple, interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

4.2 Accès et identification :

L'établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux services proposés après visa de la charte.

Cet accès doit respecter les objectifs rappelés dans le préambule.

Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un « compte d'accès personnel » aux ressources et services multimédias proposés. Les informations doivent être exactes et actuelles. A défaut, l'ouverture du compte d'accès ne pourra être effective.

Le compte d'accès personnel est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être concédé à une autre personne à

quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

4.3 Droits de l'Utilisateur :

Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution tels que précisés dans l'article 4.1 et, éventuellement, dans le cas des sanctions prévues dans l'article 7.

L'utilisateur donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant et dans le cadre de la mise en œuvre du service, objet des présentes, ne soient traitées que pour les finalités de l'utilisation des services.

L'utilisateur peut demander à l'établissement la communication des informations à caractère personnel le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

4.4 Préservation de l'intégrité du service :

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait du service. Il assure, à son niveau, la sécurité du service et s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement. Il s'engage notamment à :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- **Ne pas utiliser de programmes ou de systèmes d'exploitation portables lancés à partir d'un support amovible (clé USB, disque dur externe, DVD)**
- Ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources ;
- Ne pas introduire de programmes virus (chevaux de Troie, spywares, malwares...) ;
- **Ne pas modifier les configurations des matériels** de l'établissement auxquels le service lui donne accès, installer ou désinstaller de logiciel sur ces matériels ;
- Ne jamais quitter un ordinateur en laissant une session sur le réseau ouverte ;
- **Ne pas divulguer ses codes d'accès** (identifiant et mot de passe) et ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur ni masquer sa propre identité ;
- **Ne pas altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.**

Informez immédiatement l'établissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels ainsi que toute anomalie concernant le fonctionnement de matériels et/ou logiciels.

4.5 Bon usage :

L'utilisateur s'engage à :

- S'assurer de la conservation de son travail en suivant les consignes qui lui sont données.
- **Effectuer une utilisation rationnelle et loyale du service et notamment du réseau**, des ressources informatiques afin d'en éviter la saturation ou le détournement à des fins personnelles ;
- Ne pas soustraire des contenus au regard du responsable.
- Ne pas utiliser de listes d'adresses de messagerie, de listes de diffusion pour un objectif autre que pédagogique et éducatif ;
- Ne pas faire, à l'occasion du service, de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- Ne pas porter de manière générale préjudice à l'établissement.

4.6 Contrôles :

L'utilisateur et ses représentants légaux acceptent que l'établissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation du service.

L'utilisateur accepte un contrôle de l'outil de messagerie mis à sa disposition par l'établissement, qui pourra porter sur le contenu des messages, sur des indications générales de fréquence, de volume, de taille des messages, du format des pièces jointes.

Des informations techniques pourront être transmises à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

La charte informatique ne se substitue pas au règlement intérieur du lycée.

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la présente Charte pourra donner lieu à une ou plusieurs sanctions : **suspension temporaire ou définitive de l'accès au service** et à des **sanctions disciplinaires conformément aux dispositions du règlement intérieur**, indépendamment d'éventuelles **sanctions pénales**, l'établissement se réservant le droit de porter plainte à l'encontre d'un utilisateur ayant commis une infraction grave dans l'utilisation des services.

EN RÉSUMÉ, L'UTILISATEUR S'ENGAGE À :

1. **Respecter le matériel** mis à disposition (toute dégradation, tout vol expose l'auteur à de graves sanctions, le cas échéant pénales) ;
2. **Ne pas modifier la configuration des machines** (par exemple : installer des logiciels sans autorisation préalable) ;
3. **Signaler immédiatement toute anomalie** : problème technique, violation ou tentative de violation du système etc. ;
4. Ne pas stocker (sauf avec autorisation préalable et pour une durée limitée) ou **exécuter des fichiers programmes**, de type « .exe », « .com », « .pif », « .bat », etc..., y compris sous forme compressée (« .zip », « .rar », etc.) ;
5. **Respecter la limitation d'espace disque** qui lui est attribuée, sauf autorisation spéciale accordée temporairement par l'administrateur du réseau ;
6. **Ne jamais prêter ses identifiants de connexion** (nom d'utilisateur et mot de passe) ; Ne pas utiliser ni s'approprier le compte d'un tiers ;
7. **Limiter son temps d'utilisation au CDI** afin de ne pas gêner l'accès des autres utilisateurs ;
8. **Ne pas utiliser les ordinateurs du lycée pour jouer** (interdiction d'installer des logiciels à caractère ludique ou d'accéder à des sites de jeux sur l'Internet) ;
9. N'utiliser un périphérique (scanner, imprimante, graveur de CD ou DVD.) qu'avec l'accord d'un responsable ;
10. **Limiter l'utilisation de papier lors des impressions** (en optimisant la mise en pages, en vérifiant la page dans l'Aperçu avant impression, etc.) ;
11. **Ne pas quitter son poste de travail sans fermer sa session ou éteindre l'ordinateur.**
12. **Respecter les règles relatives aux droits d'auteur** : textes, photos, images, dessins, musiques, logiciels protégés au même titre que toute œuvre littéraire ;
13. **Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'autrui, à sa vie privée**, à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images injurieux, diffamants, racistes, que ce soit dans l'enceinte du lycée ou à l'extérieur de celui-ci, en particulier sur l'Internet, par le biais de forums de discussions, de blogs ou autres moyens d'expression ;
14. **Ne pas tenter de visiter des sites portant atteinte à la morale** : sites racistes, pornographiques ou faisant l'apologie de la violence (morale ou physique) ;
15. **Ne pas faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité** (actes réprimés par les lois n° 90-615 du 13 juillet 1990 et n° 92-1336 du 16 décembre 1992).

ATTESTATION DE REMISE ET PRISE DE CONNAISSANCE :

- Écrire manuellement : « je déclare avoir pris connaissance de cette charte et m'engager à en respecter les clauses »

- Parapher chaque page

Nom Prénom :	Nom Prénom :	Nom Prénom :
Date :	Père - Mère - Responsable légal de l'utilisateur (rayer les mentions inutiles)	Père - Mère - Responsable légal de l'utilisateur (rayer les mentions inutiles)
	Date :	Date :
Signature de l'utilisateur :	Signature :	Signature :